

---

## **COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

### **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023**

---

L'an deux mil vingt-trois, et le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur BARREAULT Fabrice, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 21 février 2023

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 18

**PRÉSENTS** : Mesdames BERNARD Valérie, DELBART Sandrine, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PARPAY BLOUIN Aude, PASSEBON Delphine, Messieurs BARREAULT Fabrice, BAUMARD Cyril, BOULOGNE Nicolas, DEVANNE Xavier, GUIGUET Damien, JOYEUX Richard, ROBELIN Michel, ROUGER David, TAVENEAU Bruno.

**EXCUSÉS** :

HUSSON Estelle	qui donne pouvoir à	PASSEBON Delphine
BOURDEAU Stéphanie	qui donne pouvoir à	BAREAULT Fabrice
RAMBAUD Didier	qui donne pouvoir à	PACAULT Nathalie

**ABSENT** : Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Damien GUIGUET a été désigné par le Conseil Municipal, assisté de Monsieur ABEL Benoit, du secrétariat de Mairie

#### **ORDRE DU JOUR**

- PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT
- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- RH - AVENANT MODIFIANT LES COÛTS INTERIMS 2023
- ADHESION ABEILLE DES DEUX SEVRES
- ADHESION FREDON
- PLAN DE FINANCEMENT BOULANGERIE
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 a été adressé aux membres du Conseil Municipal par courriel. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ROBELIN, Adjoint aux finances, qui présente le rapport d'orientation budgétaire de la commune transmis aux élus afin de débattre des orientations budgétaires 2023.

Monsieur ROBELIN indique que dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans la commune de Saint-Symphorien, la loi n'impose pas qu'un débat d'orientation budgétaire soit mis à l'ordre du jour avant le vote du budget. Cependant, Monsieur le Maire insiste pour que les décisions, et notamment celles budgétaires, soient prises dans la plus grande transparence.

Monsieur ROBELIN présente l'analyse rétrospective de l'année 2022 écoulée et les prévisions envisagées pour 2023 avec les contraintes économiques actuelles.

Il s'ensuit un débat sur les différentes orientations budgétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND** acte du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Estelle HUSSON, Adjointe aux ressources humaines qui rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 11 mai 1999, il a été décidé d'adhérer au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion, de fixer à compter du 1er janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

## 2023-02-27-03      ADHESION ABEILLE DES DEUX SEVRES

La commune a un rucher de 3 ruches dont 2 avec une colonie. Depuis 2016 la commune adhère au syndicat des abeilles.

Le syndicat propose du matériel à des prix négociés, une lettre mensuelle sur l'activité des ruches et des abeilles et l'achat de médicaments visés par un vétérinaire. Il propose également de former des apiculteurs.

Le syndicat départemental "ABEILLE des DEUX-SEVRES" étant rattaché au SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA), l'adhésion annuelle se subdivise en deux cotisations : l'une correspondant à l'adhésion au SNA (perçue par l'ABEILLE des DEUX-SEVRES et reversée au SNA) et l'autre correspondant à l'adhésion à l'ABEILLE des DEUX-SEVRES.

La procédure d'adhésion se décompose donc en deux phases :

1ère phase - vous adhérez au SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA) et vous choisissez une formule d'assurance pour vos ruches :

- cotisation au SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA) : 5,00 euros (OBLIGATOIRE)

- abonnement à la revue "l'abeille de France et l'apiculteur" : 25,00 euros (FACULTATIF)

2ème phase - vous adhérez au syndicat ABEILLE des DEUX-SEVRES, vous renseignez les informations relatives à vos activités d'apiculteur et validez les conditions juridiques d'adhésion :

- cotisation au syndicat "L'ABEILLE des DEUX-SEVRES" : 17,00 euros (OBLIGATOIRE) + 4,71 euros d'assurance pour les 3 ruches

Adhésion proposée : 26,71 euros (cotisation SNA + cotisation ABEILLES DES DEUX-SEVRES + Assurance)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adhérer au Syndicat des abeilles pour la part obligatoire et un montant de 26,71 € ;

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires ;

**2023-02-27-04      ADHESION FREDON**

Monsieur le Maire présente le FREDON Deux-Sèvres (anciennement FDGDON) qui propose une adhésion à l'ensemble de ses services qui comprend :

- une adhésion de base qui transfère la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires contre les ragondins et les rats musqués,
- une adhésion aux services supplémentaires à prix préférentiels, destruction des nids de frelons, régulation des taupes et régulation des chenilles processionnaires.

Le coût global est de 100,93 euros.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que l'adhésion à cet organisme permet aux habitants un coût d'intervention moins élevé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer aux services complémentaires ;

DECIDE d'adhérer au FREDON Deux-Sèvres à hauteur de 100,93 euros ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à la signer les documents nécessaires ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le plan de financement du projet de boulangerie doit être modifié à la suite d'une réévaluation des montants pris en compte pour l'attribution des subventions. Par ailleurs, ces dernières comptent parmi elles de nouvelles.

Il propose donc le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes	Pourcentage
<b>Coût de construction</b>	676 494,87 €		
<b>DETR</b>		270 597,95 €	40,00%
<b>FRLA</b>		30 000,00 €	4,43%
<b>Conseil départemental</b>		60 422,00 €	8,93%
<b>Conseil régional</b>		100 000,00 €	14,78%
<b>Communauté Européenne</b>		50 000,00 €	7,39%
<b>CAN</b>		30 000,00 €	4,43%
<b>Autofinancement</b>		135 474,92 €	20,03%
<b>TOTAL EN HT</b>	<b>676 494,87 €</b>	<b>676 494,87 €</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur le Maire indique que par conséquent la rémunération de l'architecte s'en trouve modifiée.

Le cabinet d'architecte LAMBERT et DEGAS propose donc un avenant n°2 pour un montant de 78 732,90 € HT, soit une augmentation de 12 200 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le plan de financement du projet de boulangerie proposé par Monsieur le Maire.

**APPROUVE** le nouveau montant définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour 78 732,90 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions indiquées dans le tableau de financement auprès des partenaires financeurs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents pour faire application de la présente délibération.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Balade guidée du 5 mars de 10h à 16h :

Monsieur Nicolas BOULOGNE revient sur la balade guidée qui s'est déroulée le dimanche 26 février 2023 de 10h à 16h.

Il y a eu environ 80 personnes et les retours sont plutôt positifs.

### Réunion du 2 mars sur l'alimentation :

Monsieur Nicolas BOULOGNE indique qu'il va y avoir restitution de l'enquête alimentaire organisée par le CNRS de Chizé, l'école et les parents d'élèves.

Cette restitution s'effectuera le jeudi 2 mars 2023.

Pour résumer, Le CNRS de Chizé a fait du porte-à-porte pour questionner la population sur leurs habitudes alimentaires.

### Organisation des spectacles :

TALONS AIGUILLES : le 17 mars 2023. 260 personnes sont inscrites.

La feuille de route concernant l'organisation sera envoyée prochainement.

ARNAUD TSAMERE : 190 personnes inscrites pour le 27 avril 2023.

### Matinée greffage :

Monsieur Cyril BAUMARD indique que l'atelier greffage, organisé par PROMHAIE, du 11 mars 2023, permettra aux personnes inscrites (15 maximum) de s'initier à la greffe d'arbres fruitiers. L'achat du porte-greffe sera de 3 € et les arbres sont offerts par l'association. C'est un bon moyen, pour les habitants, de comprendre les techniques de greffage pour une application au sein de leur propriété.

### Prochains conseils :

- 3 avril
- 22 mai
- 26 juin
- 18 septembre
- 16 novembre
- 12 décembre

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

## DEBATS

### **2023-02-27-01      DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Mme Françoise le Yondre indique que la commune avait un budget sur la voirie de 50 000€ au lieu d'un montant prévu au budget de 167000 euros. L'appel d'offres ayant été dénoncé, les travaux n'ont pas eu lieu. Elle remarque que cette année le rapport fait état d'une somme de 50 000€.

Monsieur le Maire répond que le document n'est pas le budget définitif. Ce rapport part sur des hypothèses de budget sur l'année 2023 afin que le Conseil Municipal puisse débattre des orientations qui sont prévues.

Il concède aussi que durant l'année 2022, la commune n'a pas fait beaucoup de travaux de voirie en effet.

Pour l'année 2023, la commission travaux a déjà commencé à élaborer les projets pour la voirie.

Monsieur Damien GUIGUET fait remarquer que l'exécution du budget 2022 est proche de ce qui a été prévu, ce qui est une bonne nouvelle pour la commune.

En effet, la capacité d'autofinancement se situe au-delà de 15% des recettes réelles de fonctionnement, la consommation de cette CAF par le remboursement de la dette se trouve juste au-dessus de 50% et le ratio de désendettement sous les 4 ans, ce qui est enviable pour la plupart des communes.

Pour le budget 2023, la commune s'est assuré un financement avec l'emprunt à des taux qui sont bon marché au regard de ce qui est appliqué aujourd'hui. Cependant, la capacité d'emprunt est saturée désormais jusqu'en 2027.

Tout l'enjeu stratégique aujourd'hui est de sauvegarder cette capacité d'autofinancement en dégagant une marge brute de fonctionnement. Pour l'exercice 2023, il faudra donc faire attention aux dépenses de fonctionnement, ce qui ne sera pas évident dans l'incertitude économique que traverse le monde actuellement.

Monsieur Damien GUIGUET s'interroge sur les recettes fiscales, car elles n'ont augmenté que de 3% correspondant ainsi à la réévaluation des bases. Cela indique par conséquent, que la commune n'a pas gagné de bases physiques.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu tant de constructions en 2022.

Madame Nathalie PACAULT trouve intéressant que l'augmentation des coûts de l'énergie ne soit pas si importante comparée à d'autres communes qui ont multiplié par trois leurs frais énergétiques.

Monsieur Michel ROBELIN répond qu'il avait été prévu une augmentation multipliée par deux, mais que ce plafond n'a pas été atteint.

Il précise que c'est surtout le chauffage qui coûte cher, notamment celui de l'Espace des Moulins.

Comment maîtriser ces dépenses ? des solutions de contrôle à distance existent, mais cela restera un gouffre.

### **2023-02-27-02      RH - AVENANT MODIFIANT LES COUTS INTERIMS 2023**

Aucune remarque

### **2023-02-27-03      ADHESION ABEILLE DES DEUX SEVRES**

Aucune remarque

**2023-02-27-04      ADHESION FREDON**

Aucune remarque

**2023-02-27-05      PLAN DE FINANCEMENT BOULANGERIE**

Monsieur Xavier DEVANNE demande quel est le meilleur scénario pour le début des travaux en termes de dates.

Monsieur le Maire répond que ce serait certainement à partir de septembre, car avant ça paraît compliqué. Il précise que cela dépendra du boulanger et de l'architecte. Le permis de construire peut être déposé dans un mois comme dans 6 mois, sachant qu'il y a 2 mois d'instruction et qu'il faut passer la procédure de marché public après.

Monsieur le Maire apporte une précision sur le Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA). Il sert pour l'installation d'un artisan, sur la base d'un loyer fixé, il y a quelques temps par la commission bâtiment, à 600 euros. Ils prennent 50 % de ce qui reste à charge par la commune.

Délibérations n°2023-01-23-01 DE à 2023-01-23-05 DE

BARREAULT Fabrice	BAUMARD Cyril	BERNARD Valérie
BOULOGNE Nicolas	BOURDEAU Stéphanie Excusée	
DELBART Sandrine	DEVANNE Xavier	GUIGUET Damien
HUSSON Estelle Excusée	JOYEUX Richard	LE YONDRE Françoise
PACAULT Nathalie	PARPAY BLOUIN Aude	PASSEBON Delphine
RAMBAUD Didier Excusé	ROBELIN Michel	ROUGER David
TAVENEAU Bruno		